



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Hérault Energies – Commission consultative paritaire – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Monsieur VIALA informe les membres du conseil communautaire que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour une croissance verte (TECV) promulguée le 18 août 2015, introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Il précise que la Communauté de communes du Clermontais a été saisie par le Président d'Hérault Energies, qui souhaite créer cette commission, afin de continuer à œuvrer en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, et demande de bien vouloir désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Prérogatives et caractéristiques de cette commission :

- elle coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissements et facilite l'échange de données ;

- elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, ces derniers disposant chacun d'un représentant (soit deux collèges de 22 membres chacun) ;
- elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres ;
- un membre de la commission nommé par les EPCI est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le préfet dite « loi NOME ».

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

En conséquence, Monsieur le Président invite le conseil à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à cette commission.

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes du Clermontais au sein de la Commission consultative paritaire d'Hérault Energies :

Membre titulaire :

Monsieur Bernard FABREGUETTES

Membre suppléant :

Monsieur Jean COSTES

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-03-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015